Mis en ligne le 12 octobre 2022,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20221010-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-10-2022
Publication le : 10-10-2022

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 octobre 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 30 septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Roberto PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Messieurs Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Florian GRENIER, Laëtitia SERPAGGI, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-François RIMET-MEILLE et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Frank PRESUMEY.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-5.5-162

Signature d'un avenant à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » cosignée le 27 avril 2021 entre la Commune de Tullins, l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et le Département de l'Isère

Madame la Première adjointe expose :

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la Commune de Tullins a cosigné une convention d'adhésion avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et le Département de l'Isère, le 27 avril 2021.

Il est indiqué dans l'article 5 de ladite convention que sa durée de validité est de dix-huit mois à compter de la date de sa signature, soit en septembre 2022.

Au regard de l'état d'avancement de la démarche, et afin de pouvoir finaliser le plan-guide sur lequel doit s'appuyer la future convention-cadre valant Opération de Revitalisation Territoriale, la Commune sollicite la signature d'un avenant pour proroger de cinq mois l'échéance de cette convention d'adhésion.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 7 octobre 2022
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISERE)